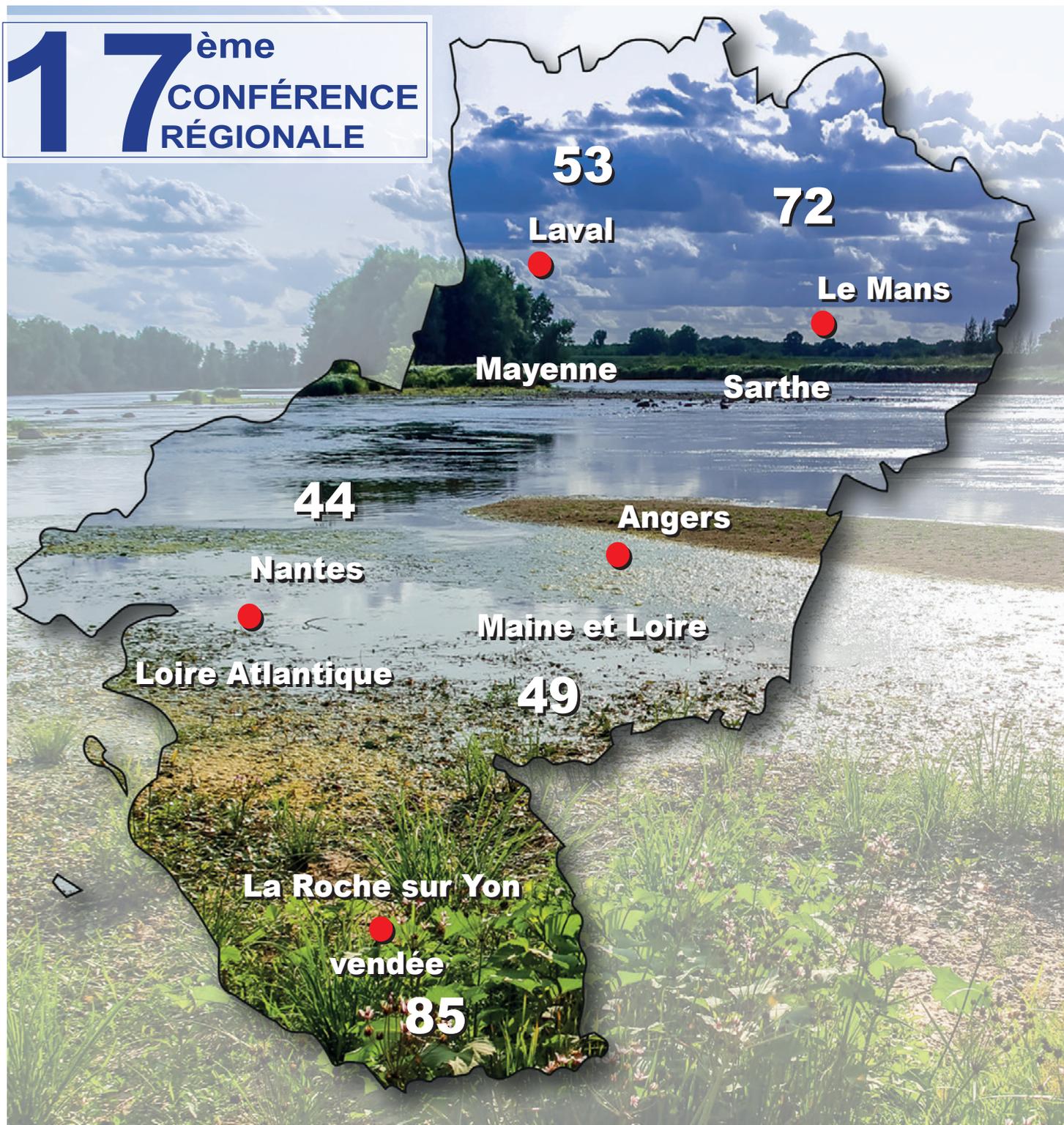




17ème
CONFÉRENCE
RÉGIONALE





SOMMAIRE

- P3** La lettre du groupe
cgt du ceser
- P5** Le groupe cgt au
ceser des pays de la
loire
- P7** La campagne electo-
rale tpe 2024
- P10** UIT / Informations
Transports
- P12** Histoire revendicative
naissante d'un cahier
d'acteur sur la Santé
- P14** 17^{ème} conférence
régionale

édito

L'activité de la CGT en cette année 2024 sera bien remplie. Pour le comité régional, nous aurons le renouvellement du CESER, les élections TPE mi-décembre et la 17^{ème} conférence régionale les 5 et 6 décembre 2024 aux Jardins de l'Anjou à la Pommeraye.

1. Le renouvellement du CESER s'est fait le 30 janvier 2024. Vous aurez dans ce bulletin la composition de notre délégation et le déroulé de la séance d'installation.

2. Les élections dans les Très Petites Entreprises (TPE- établissements de moins de 11 salarié.es) vont se dérouler fin 2024. C'est un enjeu important pour la CGT car malgré une très faible participation des salariés, il s'agit d'assurer sa présence dans les commissions paritaires interprofessionnelles pour conquérir de nouveaux droits pour les salarié.es concerné.es.

Par ailleurs, son résultat rentre dans le calcul de la représentativité. La campagne confédérale, lancée le 20 mars, concerne toute la CGT et ses syndicats.

3. Le collectif UIT régional vous informe sur la décision du Parlement européen qui a voté, le 12 mars, en faveur d'une circulation facilitée dans l'UE des «méga-camions» mesurant jusqu'à 25 mètres de long et pesant jusqu'à 60t malgré des craintes sur leur impact en matière d'environnement, de sécurité et de concurrence avec le fret ferroviaire.

4. Un des objectifs de la 16^{ème} conférence régionale était d'établir des cahiers d'acteurs sur des thématiques spécifiques. Nous avons donc retracé la naissance de celui sur la Santé en vue d'organiser des débats publics comme en Mayenne.

5. La 17^{ème} conférence régionale aura lieu les 5 et 6 décembre 2024 à l'hôtel « Les Jardins de l'Anjou, La Pommeraye » dans le Maine et Loire, elle réunira 100 délégué.es.

Bonne lecture.

Catherine PARIS.

COMITÉ RÉGIONAL

N° 102

CR CGT des Pays de la Loire 14,
place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 20 03 21

Email : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr

<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €

Directrice de publication :

Catherine PARIS

Conception et impression :

Imprimerie CGT - Nantes 44

Routage : Indus MD

LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 30 JANVIER 2024 SESSION D'INSTALLATION

La session du 30 janvier était consacrée à l'élection de la présidence du CESER.

La candidate de la FNSEA, soutenue par le MEDEF et l'U2P, l'emporte d'une voix contre le candidat issu du comité 21, que la CGT avait soutenu, avec de nombreuses autres organisations, dont la CFDT.

Ceci avec le soutien notamment de FO, qui décidément a choisi son camp, celui du patronat.

La CFTC et la CGC n'ont pas souhaité communiquer leur vote.

Suite à cette élection, nous aurons à nouveau une présidence du CESER issue du collège patronal.

Alors que la pratique du CESER est celle du partage des responsabilités, la majorité du collège 1 a tenté à plusieurs reprises de truster des responsabilités, soit en candidatant directement, soit en poussant des candidatures en sous-main.

La CGT conserve cependant le poste de président de la commission transport-énergie, ainsi que le secrétariat de la commission Environnement -territoires.

LES ÉLECTIONS AUX POSTES À RESPONSABILITÉ

Présidence du CESER :

Votes : Marie-Thérèse Bonnaud (FNSEA) est élue avec 54 voix contre 53 voix pour Antoine Charlot (comité 21).

Vice-présidence déléguée à l'évaluation des politiques publiques :

**Bérangère Feufeu (CLCV) est élue par 58 voix contre 47 voix pour Françoise Raynaud (entreprises publiques).
La CGT a voté pour Bérangère Feufeu.**

Vice-présidence déléguée à l'Europe-International :

**Jean-François Trouillard (MEDEF) est élu par 59 voix
La CGT a voté blanc, à l'image de 61 conseillers et conseillères.**

Vice-présidence déléguée coopération-territoire :

Paul Cloutour (CFDT) est élu par 99 voix. La CGT a voté pour dans le cadre du partage des responsabilités au CESER.

Présidences de commission ayant la qualité de vice-président.e.s :

•commission santé - social :

Dominique Laperrière (Union Régionale des Associations Familiales)

•commission économie :

Géraldine Béalu (CCI)

•commission transport énergie :

notre camarade Yvic Kergroac'h

•commission environnement - territoires :

Sophie Descarpenteries (environnement)

•commission éducation - formation - métiers de demain :

Jacques Bordron (CFDT)

•commission culture - sport - vie associative :

Eric Girardeau (U2P)

La CGT s'est abstenue pour les candidat.es du collège patro-

nal et a voté pour les autres.

Notre camarade Eric Bachelot reste secrétaire de la commission Environnement territoires.

Rapporteurs généraux ayant la qualité de vice-présidents :

•rapporteur général budget :

Damien Martineau (Union Sociale de l'Habitat)

•rapporteur général plans - schémas ;

Antoine Charlot (issu du comité 21)

Élection au bureau :

La présidente et les vice-président.e.s (VP délégué.e.s, président.e.s de commissions, rapporteurs généraux) siègent au bureau du CESER.

Celui-ci est complété pour obtenir 10 postes pour chacun des collèges 1 (organisations patronales), 21 (organisations syndicales de salarié.e.s), 3 (associations et organismes divers).

Outre le siège obtenu par Yvic Kergroac'h, en tant que président de commission, **la CGT a obtenu un second poste pour Catherine Paris**, par ailleurs secrétaire du comité régional.

FO perd une des deux places qu'elle occupait au profit de la CFDT, qui bénéficie de 3 sièges, au vu notamment de l'évolution de la représentativité syndicale au plan régional. Solidaires intègre le bureau.

Le collège 3 (organismes divers) a présenté 12 noms pour 6 places, ce qui a conduit l'assemblée à choisir entre les candidat.e.s.

La CGT a soutenu les candidat.e.s les plus proches des valeurs qu'elle défend,

à savoir : Michel Bonhoure (culture), Cécile Chénéde (FCPE), Marie Mezière-Fortin (France Nature Environnement), Vincent Pipaud (Ligue de Protection des Oiseaux), Mariko Vidallac (associations de jeunesse), et Jean-Pierre Letourneux (fédération des acteurs de la solidarité).

Ces derniers et dernières ont été élu.e.s à l'exception de Marie-Mezière Fortin, au profit de Anne Cordier (Comité Régional Olympique du Sport).

L'ensemble des responsabilités sera soumise au vote de l'assemblée à mi-mandature (début 2027).

Participant à l'ensemble des commissions, ainsi qu'au bureau du CESER, la CGT s'efforcera de porter au mieux ses propositions et repères revendicatifs, pour faire avancer l'intérêt des salarié.e.s et des populations.

LE GROUPE CGT AU CESER DES PAYS DE LA LOIRE

Du fait de l'évolution de la représentativité, la CGT dispose désormais de 8 sièges contre 9 dans la précédente mandature. Voici donc les camarades qui porteront la voix de notre organisation pour la mandature 2024 2030. Elles et ils sont issu.e.s des 5 départements de la région.



ERIC BACHELOT
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS

Secrétaire de la commission 4 (Environnement - territoires)
Participant à la commission Économie



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
ANIMATEUR DU GROUPE CGT AU CESER/FÉDÉRATION DES FINANCES

Titulaire en commission Transport - énergie
Participant à l'ensemble des commissions.



CHRISTOPHE BESNARD
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
FÉDÉRATION MINES-ÉNERGIE

Titulaire en commission Transport - énergie
participant à la commission Culture - sport - vie associative



DIANE OBLE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
UNION FÉDÉRALE DES SALARIÉS DE L'ÉTAT

Titulaire en commission Économie
Participant à la commission Santé - social, et à la commission Éducation - formation - métiers de demain.



STEPHANE GODARD
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

Titulaire en commission 4 (transport- énergie)
Participant à la commission Environnement- territoires.



CATHERINE PARIS - DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
SECRÉTAIRE DU COMITE RÉGIONAL/FÉDÉRATION SANTÉ - ACTION SOCIALE

Titulaire en commission Santé - social
Participant à la commission Transport - Énergie et à la commission éducation - formation - métiers de demain.



MARIE-LAURE HERMOUET - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
FÉDÉRATION METALLURGIE

Titulaire en commission Culture - sport - vie associative
Participant à la commission santé - social



CHRYSÈLE SAVATIER - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
FÉDÉRATION DES ORGANISMES SOCIAUX

Titulaire en commission éducation - formation - métiers de demain
Participant à la commission Santé - social et à la commission Culture - sport - vie associative

YVIC KERGROAC'H



Flasher
pour connaître vos droits



SALARIÉES
DES TPE

cgt-tpe.fr

LANCEMENT ET ELEMENTS POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE TPE 2024

Dans le numéro 100 du Bulletin Régional de novembre 2023, nous évoquons par un 1er article, la campagne électorale TPE 2024. Nous y écrivions également que nous avons commencé à travailler sur la liste électorale régionale à déposer à la Confédération pour le 15 mars. Depuis, cette dernière a été constituée, à parité, de camarades venant des cinq Unions Départementales dans des secteurs et professions différentes (tertiaire, assistante maternelle, bâtiment, spectacle, tourisme social, commerce et imprimerie).

En plus de cette liste envoyée, notre profession de foi sensibilisant aux votes CGT a également été réalisée.

Une première réunion organisée par le Comité Régional réunissant les référents TPE des Unions Départementales et Unions Locales, s'est tenue le 1er février. Le 20 mars, la Confédération a lancé officiellement, en interne, la campagne CGT.

Ce lancement national a réuni 130 camarades. Il a permis d'aborder les enjeux d'une telle campagne, quelles revendications seront portées durant celle-ci, nos outils de communication. Et, pour terminer, les conclusions de



Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT. De nombreux éléments de cette journée méritent d'être retenus :

Pour rappel, 5 millions d'électeurs et électrices seront appelé.es à voter entre le 25 novembre et 9 décembre 2024, soit l'équivalent du nombre d'inscrit.es des trois versants de la Fonction Publique !

➔ Une élection primordiale parce que les droits des salarié.es doivent être pour toutes et tous les mêmes, qu'ils ou elles travaillent dans une Très Petite Entreprise jusqu'à la multinationale. Il ne faut pas faire de distinction entre petites et grosses entreprises

➔ Construire des droits nouveaux ainsi que des droits similaires au CSE

➔ Rapidement, des initiatives auront lieu en territoire du 13 au 24 mai en plus de ciblage en direction des apprenti.es

➔ Gagner la participation aux élections, avec au minimum 10 % de plus de votant.es, c'est remettre la CGT en tête de la représentativité globale, réduisant et dépassant ainsi les 141 000 voix d'écart avec la CFDT. Avec notre réseau de 600 000 adhérent.es, on connaît toutes et tous, autour de nous, 5 à 10 salarié.es travaillant dans une Très Petite Entreprise

➔ Les Unions Locales seront le chaînon important de cette élection en sollicitant, notamment, les conseillers des salarié.es, les premiers à être en contact direct avec ce salariat-là



CANDIDAT.ES ELECTIONS TPE 2024

➔ Avoir des revendications qui leurs parlent à partir de leurs identités professionnelles et métiers. C'est pourquoi des fiches métiers, avec QR Code via la plateforme de contact, vont être élaborées et livrées avant l'été

➔ Dans la même veine leurs parler de leurs conventions collectives et accords de branche

➔ Une carte interactive avec ciblage des initiatives avec l'application « Telegram »

➔ Des tablettes par Union Départementale servant de plateforme de contact et d'engagement

➔ Les outils numériques ne remplaçant pas le travail de terrain des tracts et affiches sont prévus. Ils seront complémentaires

➔ Mettre la CGT où elle n'est pas à partir du « # Je vote CGT »

➔ Mise en place d'initiatives publiques « Porteurs de parole »

➔ **L'artisanat étant considéré comme le 1^{er} employeur de France, l'artisanat est aussi le 1^{er} désert syndical.** C'est pourquoi il nous faut avoir un autre rayonnement CGT avec de nouvelles bases et des syndicats se structurant en conséquence afin d'avoir la capacité d'accueillir ces salarié.es

➔ Pendant les 10 jours de scrutin mise en place d'un travail d'organisation avec des relances permanentes favorisant la participation aux votes

Pour gagner la participation

NOM – PRÉNOM	Métier	UD
CHENON Isabelle	Gestionnaire Activités Sociales et Culturelles	72
QUEYROI Sylvie	Assistante de direction	49
MUSTIERE Delphine	Assistante Maternelle	44
ROUAT Carole	Secrétaire	53
SALMON Aurèle	Chanteuse	44
BOUVIER Benjamin	Responsable Accueil Hébergement	85
BOUVIER Pascal	Employé	49
DELAUNAY Clément	Régisseur Lumière	44
MATER Etienne	Chargé projet artistique et culturel	49
ROUZINEAU Vincent	Imprimeur Reprographe	44

et le vote CGT, l'ensemble des éléments listés ci-dessus s'inscrit dans une campagne de déploiement qui favorisera la proximité avec les Unions Locales et syndicats.

L'implication des référent.es TPE des Unions Départementales et Unions Locales, au nom des structures qui les ont désignées, permettra un relais et une concordance des initiatives en territoire.

Une campagne électorale CGT ne faisant qu'une mais prenant en compte les spécificités de chaque localité. Le logo et slogan CGT « # Je vote CGT » répond à toutes ces dimensions. Comme pour toutes campagnes électorales, des matériels et supports viendront alimenter celle des élections TPE. Les plateformes numériques, comme le site internet de la CGT, met à disposition différents documents avec l'application du site militant. Ils permettent de s'approprier cette campagne de

fond en comble.

Aussi, le Comité Régional CGT des Pays de la Loire a décidé de toiletter et de moderniser son site internet. On y trouvera une rubrique spécifique TPE.

Rapprochez-vous de vos Unions Départementales et allez sur ces sites pour donner un sens collectif à cette campagne ! Chaque voix de plus pour la CGT offrira encore plus de force à notre représentativité.





Les dispositifs d'épargne d'entreprise : un rappel utile

Les dispositifs d'épargne d'entreprise sont mis en place par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. On peut en distinguer deux types : l'épargne salariale et l'épargne retraite. Ils permettent aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux puisque les sommes récupérées en sortie sont exonérées d'impôt. Le Groupe VYV vous propose un rappel des différents dispositifs existants.

Qu'est-ce que l'épargne salariale ?

L'épargne salariale est un dispositif d'épargne collectif qui lorsqu'elle est mise en place concerne l'ensemble des salariés. Elle permet d'associer financièrement les salariés à la réussite de l'entreprise. L'épargne salariale est représentée par **3 dispositifs** qui peuvent être versés dans **2 plans d'épargne salariale**.

Les dispositifs d'épargne salariale

- 1. L'intéressement** est un dispositif facultatif permettant le versement d'une prime en fonction de la performance de l'entreprise grâce à des critères définis.
- 2. La participation** est un dispositif obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus permettant de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices de l'entreprise.

Les sommes attribuées peuvent être **perçues immédiatement ou placées avantageusement** sur des plans d'épargne salariale.

- 3. L'abondement** permet à l'entreprise de compléter le versement effectué par le salarié (intéressement, participation, compte épargne temps (CET), versement volontaire) dans **un plan d'épargne salariale**.

Les plans d'épargne salariale et retraite d'entreprise

Il existe deux plans d'épargne salariale :

- **Le PEE** (plan d'épargne entreprise) qui permet aux salariés d'épargner pour des projets avec une échéance minimale de 5 ans.
- **Le PERCOL** (plan d'épargne retraite collectif) qui permet aux salariés d'épargner pour accroître leurs ressources une fois la retraite venue. L'épargne est ainsi bloquée jusqu'à la retraite.

Le PERO (plan d'épargne retraite obligatoire) quant à lui, est un contrat de retraite collectif à adhésion obligatoire. Ce compte est alimenté par des versements de l'employeur et ceux éventuels du salarié. Il peut concerner l'ensemble du personnel ou une ou plusieurs catégories de salariés.

Le débloqué anticipé des sommes pour chacun des trois plans est possible sous certaines conditions.



ZOOM SUR LA LOI DE PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Dès le 1^{er} janvier 2025, les **PME de 11 à 49 salariés** ayant réalisé un **bénéfice net fiscal d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires durant trois années consécutives**, auront l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur : participation, intéressement, abondement ou prime de partage de la valeur (PPV). Les salariés pourront, s'ils le souhaitent, verser tout ou partie de la prime sur un plan d'épargne salariale. La PPV est un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année.

Group VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532.661.832, n° LEI 96950061R1LL14UJF6Z, DirCom Groupe VYV, Agence interne de communication - © Gettyimages - 02/24.



Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

UIT INFORMATIONS TRANSPORTS

Le Parlement européen a voté, le 12 mars, en faveur d'une circulation facilitée dans l'UE des «méga-camions» mesurant jusqu'à 25 mètres de long, malgré des craintes sur leur impact en matière d'environnement, de sécurité et de concurrence avec le fret ferroviaire.

Les eurodéputés se sont prononcés en faveur du projet de révision de la directive Poids et dimension des camions de marchandises, qui prévoit d'autoriser automatiquement entre États voisins consentants, qui les acceptent déjà sur leur territoire, la circulation de ces géants mesurant jusqu'à 25 m et pesant jusqu'à 60 t selon les normes européennes.

Ces camions à rallonge, portant un conteneur auquel s'ajoute une remorque, sont déjà autorisés dans certains pays comme la Suède ou la Finlande et testés dans d'autres comme l'Allemagne. Ils sont interdits en France. Cette législation devra désormais être négociée entre les États membres.

Des camions jusqu'à 44 tonnes de poids maximal

À l'origine, la révision des règles sur les poids et dimensions des camions vise à encourager le développement des poids lourds zéro émission, en autorisant un espace supplémentaire pour installer des piles à batterie ou à hydrogène.

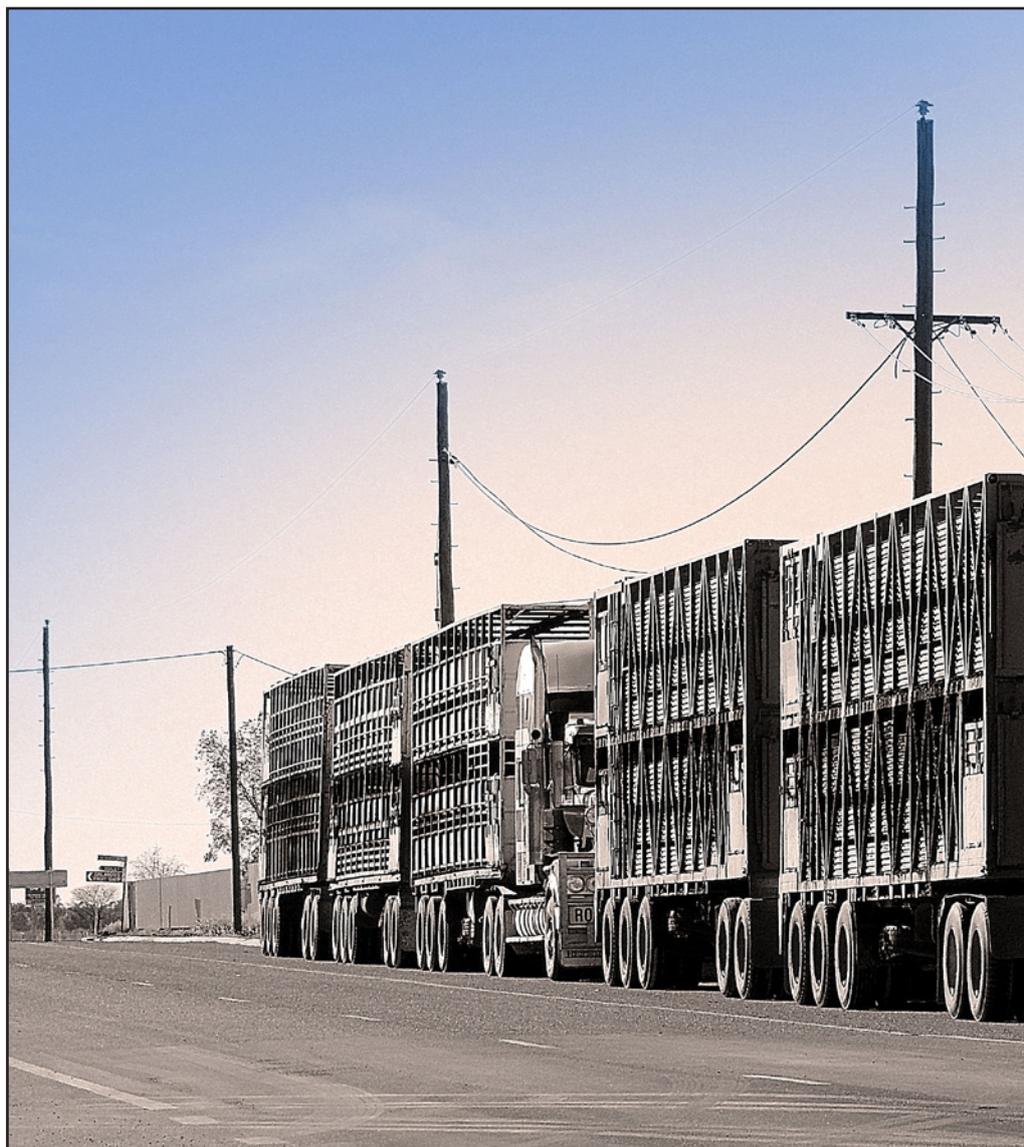
Le texte relève à **44 t, contre 40 actuellement**, le poids maximal des camions zéro

émission circulant entre pays de l'UE. Mais les véhicules diesel bénéficieraient aussi de ce relèvement jusqu'en 2035, et pourraient même peser davantage si les États entre lesquels ils circulent le permettent pour les opérations de fret «intermodal» (combinaison train/bateau et route).

La France a dit son refus de voir circuler ces véhicules de 44t et autres «méga trucks», notamment par la voix du nouveau ministre des Transports, Patrick Vergriete.

Par ailleurs, comment ne pas s'inquiéter quand ce gouvernement continue de liquider le fret ferroviaire SNCF pour l'offrir aux concurrents ?

À l'heure où les enjeux environnementaux et sociétaux sont clivants et importants, nous devons tout mettre en œuvre à la CGT, avec des outils tels que l'UIT, pour lutter contre la concurrence *intra ferroviaire* et contre la concurrence entre le rail et la route. Nous devons accentuer notre travail pour développer les plateformes multimodales et accentuer le



report multimodal, y compris par l'aérien et le maritime.

Au sein de l'Union européenne, les émissions de gaz à effet de serre ont **diminué dans tous les secteurs sauf un** : celui des transports a émis 110 millions de tonnes de plus en 2021 qu'en 1990, soit une hausse de plus de 16 %.

Preuve en est que les décisions politiques sont très éloignées des paroles et que les annonces faites sont très éloignées de la réalité.

D'autant que la France a dégringolé de la 1ère place en 2012 à la 18ème place en 2019 au niveau mondial sur l'état de ses infrastructures routières.

Ajoutons à cela qu'en 2019 un

véhicule lourd (poids lourds, bus et cars) a parcouru une moyenne de 43 050 kilomètres, contre « seulement » 33 900 kilomètres par an en 2009 !

Nos décideurs politiques doivent vraiment changer de cap sur l'aménagement du territoire et l'investissement des infrastructures de transports.

C'est aussi pourquoi l'UIT PDL suit notamment de très près le dossier RER métropolitain dans notre région (SERM : Services Express Régionaux Métropolitains). Au vu des dernières annonces du ministre des Transports, M. Patrice Vergriete, lors d'un colloque le 13 mars à Bordeaux sur les SERM avec les responsables transports des Autorités Organisatrices, l'État est très fa-

vorable à ces dossiers ; cependant, il n'est pas prêt mettre la main à la poche !!!

En attendant, l'UIT PDL œuvre avec la CGT SEMITAN et l'UL CGT Ancenis pour construire un cahier revendicatif afin de développer les transports en commun à Ancenis-St Géréon (44) où les besoins sont importants. Le transport solidaire qui repose sur le bénévolat, des retraités bien souvent, ne peut être la réponse aux besoins des citoyen-nés.

La question de l'ouverture à la concurrence dans le ferroviaire voyageur, la relance du fret ferroviaire dont certains chargeurs locaux (ex : transports Ageneau à Trélazé) sont partis prenantes sont autant de questions que suit l'UIT PDL.

Les questions environnementales et énergétiques sont autant de dossiers que suit la CGT avec son outil l'UIT. La sécurité et les accidents, malheureusement mortels, des salariés intervenant sur les autoroutes, dans les ateliers de maintenance ferroviaire ou encore récemment aux abords des voies pendant des travaux de nuit, doivent aussi nous préoccuper, tout comme la place et les droits des femmes dans le transport, le développement des plates-formes de logistiques et de messageries, l'activité portuaire et fluviale, autant d'enjeux que nous devons percevoir, analyser, comprendre et développer avec les premières actrices et premiers acteurs de terrain.

L'UIT PDL va continuer à se déployer, à se faire connaître dans nos structures. Et sur le terrain pour renforcer la CGT, lutter contre le dumping social et porter nos propositions et revendications.



HISTOIRE REVENDICATIVE NAISSANTE D'UN CAHIER D'ACTEUR SUR LA SANTÉ

La 16^{ème} conférence régionale CGT des Pays de la Loire qui s'est tenue le 1er et 2 décembre 2021 avait, notamment, validé un travail sur l'aménagement du territoire et plus particulièrement, sur les questions de Santé.



Plus de 2 ans plus tard du chemin a été parcouru. Pour cela il faut revenir à sa genèse construite en trois temps.

Cette belle histoire revendicative (qui est loin d'être terminée) prend sa source, il y a 6 ans, dans le département de la Mayenne. Depuis le début, l'implication des camarades de l'Union Départementale a été le maillon fort d'un projet revendicatif territorial porté à bout de bras avec le Comité Régional Pays de la Loire.

Ainsi, nous avons obtenu une photographie précise de ce qu'est la santé dans le département de la Mayenne grâce au travail de fond des militants, des rencontres avec la population mayennaise et des syndicats CGT de la santé ainsi que de participations à des débats .../... et de rencontres d'élus.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la radiographie n'est pas bonne du tout ! Elle n'a fait que confirmer ce que la CGT dénonce depuis de trop nombreuses années. De même, des reportages télévisuels et coupures de presse alimentent une Santé plus que malade, à l'agonie.

Ce 1er travail indispensable de prospection a conduit, le collectif régional « Aménagement du Territoire » en charge de mener ce dossier à réfléchir, ensuite, à l'élaboration d'un « Cahier d'acteur : spécial Santé ». Celui-ci devant être utilisé comme un cahier revendicatif territorial et départemental.

Pour répondre aux objectifs initiaux, rapidement nous avons considéré que nos propositions devaient prendre une place primordiale dans ce document, sans pour autant minimiser l'état des lieux, base de notre travail. Conscients de mettre la CGT au centre du jeu, c'est ainsi que ce « Cahier d'acteur » a pris toute sa place. Il valorise une CGT force de propositions cohérentes entre aspirations revendicatives des personnels de santé et attentes de la population.

Comme pour une fusée à trois étages, les deux premières étant mises sur orbite, il nous fallait, ensuite, franchir une marche supplémentaire



de distributions de flyers, étalées sur plusieurs semaines. Pour faire connaître très largement nos propositions, un QR Code a été intégré à ces flyers renvoyant au « Cahier d'acteur ».

Au soir du 23 novembre, 80 personnes étaient présentes. Dans un débat rythmé tout au long de la soirée, les interventions préliminaires, qu'elles soient sur le mot d'accueil, la situation générale ou la partie exclusivement sur nos propositions, ont donné le ton !

Dans la salle, le débat entrecoupé de témoignages des syndicats CGT du CH de Laval, de la polyclinique du Maine, des ambulanciers où encore des pompiers ainsi que de représentants politiques, a contribué à renforcer notre démarche.

Forts de tout ce qui a déjà été réalisé, nous prévoyons une prochaine étape d'envergure régionale. Elle s'étirera jusqu'à la fin de l'année pour recueillir un maximum de signatures. L'année 2025 sera marquée par une initiative, restant à définir, afin de remettre à qui de droit cette pétition.

La santé étant universelle et interprofessionnelle, toutes les structures de la CGT vont être sollicitées. Les soignants revendiquent de meilleures conditions de travail, des effectifs supplémentaires, des augmentations salariales, des qualifications reconnues. La population attendant, en retour, une grande qualité de service de santé comme l'a imaginé le Conseil National de Résistance.

pour faire connaître et populariser notre démarche.

L'organisation d'un débat public est devenue une évidence. Il a eu lieu le 23 novembre 2023 à Laval. En plus des affiches de rues et d'une conférence de presse, invitant la population à venir en nombre, cela a aussi nécessité 15 lieux





17ème conférence régionale du 5-6 décembre 2024.

Une conférence régionale ou un congrès est un moment fondateur et démocratique dans la vie des organisations de la CGT. Le rôle politique des Régions s'est renforcé suite aux différents actes de décentralisations qui leur ont conférés de plus en plus de compétences.

Nous devons réfléchir collectivement à la place que nous voulons consacrer à l'activité du Comité Régional pour améliorer sa visibilité, son action et sa crédibilité.

Et pas seulement pour répondre aux obligations statutaires comme définit dans l'Article 13 des statuts de la CGT spécifique aux comités régionaux :

« L'activité de la CGT dans chaque région est animée par un comité régional. Celui-ci est constitué par les unions départementales de la région, qui en déterminent la composition et en assurent la direction. Les secrétaires généraux des unions départementales ou leurs représentants dûment mandatés font partie du comité régional.

Le comité régional coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional. Il prend les décisions utiles à cet effet, et organise la coopération entre les organisations concernées.

Il désigne, en accord avec les unions départementales et les fédérations intéressées, les représentants de la CGT dans les organismes régionaux ; et, avec les unions départementales et la confédération, les représentations européennes concernant la région.

Le comité régional désigne un secrétaire régional dont le rôle est d'animer ses travaux, d'organiser et de coordonner les représentations régionales de la CGT, de faire des propositions pour la mise en œuvre des décisions.

Pour ce faire, le comité régional peut éventuellement mettre en place un secrétariat dont il fixe la composition, les attributions et le fonctionnement.

Le financement des activités régionales est assuré par une cotisation, conformément à l'annexe financière, et par des ressources exceptionnelles. »

Outre le renouvellement du bureau régional, ce sera surtout l'occasion de préparer l'avenir, de tracer nos perspectives et des axes de travail, pour les trois prochaines années à travers deux débats :

1) La situation de l'offre de la santé en pays de la Loire

2) « Capital, climat : ce qui se détruit et ce qu'il y a à construire.

La 17^{ème} conférence régionale permettra, nous l'espérons, une meilleure connaissance de l'activité du Comité Régional, son organisation et son fonctionnement auprès des syndicats et des syndiqué.es.



Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.